

Commune d'AVIGNON LES SAINT CLAUDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2018 COMPTE-RENDU

Présents : POETE Yves, LANAUD Monique, PERALTA Sandra, DUTEL Nathalie, GREE Brigitte, JOST Sébastien, MOLLET Christophe, GUYETAND Sébastien.

Excusé :

BAILLY Michel, pouvoir à POETE Yves

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2019
- Points sur divers dossiers :
- Fixation des taux des impôts locaux
- Forêts
Encaissement des ventes de bois.
Renouvellement PEFC (Gestion durable des forêts)
Crise sanitaire
- Eau
Convention de vente en gros avec Saint Claude
Convention pour le déversement dans le réseau d'assainissement de la ville de Saint-Claude des eaux usées de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude
Transfert des compétences
- Location pylône TDF (Télédiffusion de France)
- Résidence d'artiste
- Informations diverses
Blason de la commune
Point SMAAHJ
PDIPR
Accueil retour Charly Guyétand
Cérémonie du 8 mai

Séance ouverte à 20h15

• **Secrétaire de séance** :

Madame LANAUD Monique se porte volontaire en qualité de secrétaire de séance.

• **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Fixation des taux des impôts locaux**

Suite aux remarques de la sous préfecture et des impôts, le conseil se prononce sur les montants des taux comme suit :

Taxe d'habitation :7,22 %
Taxe sur le foncier bâti :.....15,65 %
Taxe sur le foncier non bâti :.....37,40 %

Ces taux restent inchangés par rapport à l'année précédente.

- **Forêts**

Encaissement des ventes de bois.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la fédération nationale des communes forestières.

Le conseil municipal, par 7 voix pour et une abstention décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF, en lieu et place de la DGFIP (Direction Générale des finances publiques).

Renouvellement PEFC (Gestion durable des forêts)

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC pour une période de 5 ans.

Ce renouvellement est accepté à l'unanimité.

Crise sanitaire

Le Maire informe le conseil des attaques de scolytes dans les forêts.

Cette situation impacte fortement la commercialisation des bois.

Association Syndicale Agréée du Puits des sous.

Le Maire informe le conseil que la commune se fera assister par le gestionnaire pour les prochaines réunions de l'ASA.

Sylvo trophée

Le Maire informe le conseil de la 3^e édition du sylvo trophée organisée sur le Haut-Jura.

Cette année l'édition ne concerne que les forêts publiques ; elle est placée sous le thème du changement climatique.

- **Eau**

Convention de vente en gros avec Saint Claude

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de fourniture d'eau de la ville de Saint Claude.

L'abonnement est fixé à 165 € ht et 0,50 €/m³ ht, indexé selon une formule de variation des prix définie dans le contrat approuvé en sous préfecture de Saint-Claude.

Volume maxi : 15 000 m³ annuel.

Cette convention prévoit une révision des tarifs selon une formule comprenant la part Suez Eau France, la part de la ville de Saint Claude et une surtaxe éventuelle de la ville de Saint-Claude.

La convention démarre dès la transmission en Préfecture et elle expirera à la fin du contrat d'affermage liant la ville de Saint-Claude et son délégataire le 31 décembre 2028.

Convention pour le déversement dans le réseau d'assainissement de la ville de Saint-Claude des eaux usées de la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de déversement des eaux usées de la commune dans le réseau de Saint-Claude.

Le tarif est fixé à 0,60 €/m³ ht, indexé selon une formule de variation des prix définie dans le contrat approuvé en sous préfecture de Saint-Claude.

L'assiette de rémunération sera égale au nombre de mètres cubes mesurés aux compteurs d'eau potable des abonnés du service à laquelle un coefficient d'eaux parasites de 1.25 est appliqué.

Volume temps sec journalier : 60 m³

Volume temps pluie journalier : 75 m³

La commune d'Avignon s'engage à réaliser les études nécessaires afin d'éviter les eaux parasites.

La convention démarre dès la signature par les parties et sera échue le 31 décembre 2028.

Transfert des compétences

Après explications du Maire, le conseil municipal s'oppose au transfert automatique des compétences eau et assainissement des eaux usées à la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude au 1^{er} janvier 2020 et demande le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2026.

Approuve la nécessité de conduire une étude de préfiguration du transfert de ces compétences.

- **Location pylône TDF (Télédiffusion de France)**

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition financière d'une société pour la location de la parcelle où se trouve le pylône ainsi que de la mise en garde de TDF. Une nouvelle proposition tarifaire de location sera faite par TDF prochainement.

- **Informations diverses**

Résidence d'artiste

Le Maire rend compte du comité de pilotage qui a eu lieu en mairie le 16 avril.

Sur 13 propositions, 4 ont retenu l'attention du jury.

Il reste encore à trouver une solution pour la résidence sur la commune, si possible.

Blason de la commune

Le Maire informe le conseil d'une proposition de blason faite par un passionné.

Le sujet reste à travailler davantage.

Point SMAAHJ

Mme Grée fait état de la dernière réunion et informe le conseil des difficultés financières de cet organisme.

PDIPR

Une enquête des belvédères de la communauté de communes est réalisée.

Une dizaine de points de vue se trouvent sur le territoire communal. Celui de la route de Saint-Claude mériterait d'être amélioré pour une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Charly Guyétand

Un accueil sera organisé lors du retour au village de Charly après sa traversée remarquable de l'Australie en trottinette.

Projet de fusion des communautés de communes du Haut Jura

La dernière newsletter sera envoyée aux conseillers municipaux. Elle contient une analyse financière très technique expliquant le principe de la neutralité financière pour les communes et pour les particuliers.

Cérémonie du 8 mai

La présence de tous est souhaitée.

Le four à pain sera mis en chauffe

Une corvée de bois sera peut-être nécessaire.

Tableau des élections pour les élections européennes du 26 mai

Il reste encore des plages horaires à remplir : 12 h à 16 h et 16 h 18 h + dépouillement.

Séance levée à 22 h 30

Prochaine réunion du conseil municipal : le 23 mai 2019 à 20h15 en mairie

Le Maire,

Yves POËTE



Le secrétaire de séance

LANAUD Monique



Mairie d'AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE – 1, place Saint-Roch – 39200 AVIGNON LES SAINT CLAUDE